

Bruxelles, 20 janvier 2025
Communiqué de Presse

Le droit à l'IVG au cœur des négociations gouvernementales : la plateforme Abortion Right hausse le ton !

Des discussions sensibles sont actuellement en cours au sein des négociations pour la formation du futur gouvernement Arizona, notamment au sujet de la législation relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Selon de récentes informations, la note de travail fait état d'une hésitation entre deux options concernant cette législation : La première serait de porter le délai légal de 12 à 14 semaines post-conception et réduire le délai de réflexion obligatoire entre l'entretien préalable et l'IVG, actuellement fixé à 6 jours. La deuxième option serait de laisser le libre vote au Parlement.

La plateforme de lutte pour le droit à l'IVG « [Abortion Right](#) » s'inquiète que la première option soit finalement adoptée et réitère l'importance de tenir compte du rapport académique commandé par le précédent gouvernement pour évaluer la loi et la pratique de l'avortement en Belgique. La plateforme exige la mise en œuvre complète des recommandations issues de cette étude dont notamment : l'allongement du délai légal à 18 semaines de grossesse, la suppression du délai de réflexion obligatoire, la reconnaissance de l'avortement comme un soin de santé, ainsi que la suppression des sanctions pénales à l'égard des femmes*. La Plateforme Abortion Right croit savoir que ces mesures sont soutenues par une majorité des député.e.s à la Chambre et appelle les partis négociant l'Arizona à garantir la liberté de vote du Parlement.

Les promesses électorales des partis sous surveillance

La Plateforme souligne qu'une décision contraire reviendrait, pour certains partis, à renier leurs engagements et déclarations pris lors de la campagne électorale. « *Une volte-face de leur part serait une trahison envers leur électorat et serait considérée comme un doigt d'honneur fait aux défenseur.e-s du droit à l'IVG* », avertit la Plateforme.

L'allongement du délai légal à 14 semaines n'aide qu'1 femme sur 5.

D'après les chiffres demandés par [l'ASBL LUNA abortuscentra](#) aux centres d'avortement aux Pays-Bas, une proposition politique visant à prolonger de deux semaines le délai légal en Belgique n'aiderait en réalité qu'une 1 femme sur 5 hors délai légal actuel. « *Que fait-on des autres ? Les condamne-t-on à recourir à des pratiques clandestines, ou à se rendre à l'étranger ou encore à poursuivre une grossesse forcée ? Une telle réforme ne serait qu'un pansement sur une plaie ouverte. Les femmes* méritent une loi à la hauteur de leurs besoins et qui protègent leurs droits fondamentaux* », poursuivent les membres de la plateforme.

Suppression du délai de réflexion : une avancée que vient de franchir le Luxembourg.

Le maintien du délai de réflexion obligatoire est également dénoncé. « Cette mesure renforce l'idée archaïque que les femmes* ne sont pas capables de prendre une décision éclairée. Le Luxembourg a récemment supprimé cette obligation pour respecter l'autonomie des femmes et réduire leur stress émotionnel. La Belgique doit s'inspirer de cet exemple et cesser de traiter les femmes* comme des citoyennes de seconde classe », insiste la Plateforme.

35 ans de demi-mesures.

Alors que la première loi dépénalisant partiellement l'IVG va bientôt souffler ses 35 bougies, la plateforme Abortion Right souligne qu'il est temps d'agir. « Nous n'accepterons plus aucune demi-mesure. La dépénalisation totale de l'IVG et l'amélioration de son accès sont des questions qui sont débattues depuis des décennies au sein des instances parlementaires. Chaque fois qu'on a eu l'occasion d'avancer, le droit à l'IVG a fait l'objet de marchandages politiques. Ce cirque a assez duré ! On a aujourd'hui une immense opportunité de mettre en œuvre des recommandations qui améliorent considérablement les conditions pour pratiquer et recourir à l'avortement, ainsi que la vie et la santé d'un grand nombre de personnes. Il serait abject de voir le Parlement fédéral pris en otage par un accord de gouvernement qui renie le consensus scientifique et bafoue une fois encore l'exercice des droits fondamentaux des femmes* », conclut la plateforme Abortion Right.

* Le terme « femme(s)* » désigne les femmes, les filles et toute personne pouvant être enceinte.

ⁱ Amnesty International Belgique francophone, Centre d'Action Laïque, Conseil des Femmes Francophone de Belgique, deMens.nu – Unie Vrijzinnige Verenigingen vzw, Fédération des Centres de Planning et de Consultations, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, Fédération Laïque de Centres de Planning familial, La Fédé militante des centres de Planning familial solidaires – Sofélia, Furia, Groupe d'Action des Centres Extra-Hospitaliers Pratiquant L'Avortement ASBL, Garance, Humanistisch – Vrijzinnige Vereniging (HVV), LUNA abortus centra, Médecins du Monde – Dokters van de Wereld, Nederlandstalige Vrouwenraad (à l'exclusion de Vrouw & Maatschappij), O'YES asbl, Synergie des femmes pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes, Université des femmes, VUB Dilemma et de nombreux centres de planning familial.